

2971

Concernant la nomination d'un commissaire royal
pour faire enquête sur les examens des mesureurs de
bois.

L'Honorable Procureur Général, dans un rapport en date du 23 décembre, (1924), expose: que, par arrêté en conseil No. 1924, en date du 6 novembre 1924, M. Joseph Guillaume Charles alias Willie Amyot, conseil en loi du Roi et officier spécial en loi, a été nommé commissaire royal pour faire une enquête sur les examens des mesureurs de bois et que son rapport devait être produit le ou avant le 15 décembre 1924;

Attendu que M. Amyot demande que ce délai soit étendu jusqu'au 1er jour de février, 1925, afin de lui permettre d'entendre certains témoins qui, lors de la tenue de l'enquête, se trouvaient dans la forêt et ne pouvaient être présents.

EN CONSÉQUENCE l'Honorable Procureur Général recommande qu'il soit accordé au dit M. Amyot jusqu'au 1er jour de février 1925 pour faire rapport sur l'enquête qu'il est chargé de tenir sur les examens des mesureurs de bois.

Le Comité concourt dans cette recommandation et la soumet à l'approbation du Lieutenant Gouverneur.

H. A. Sashuan.

Président du Comité.

Approuvé ce vingt-quatrième jour de décembre, 1924.

[Signature]
LIEUTENANT GOUVERNEUR.